



INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

SECRETARIAT GENERAL

Affaire suivie par  
François Baudet  
francois.baudet@ign.fr  
Tél : 01 43 98 82 85

### DECISION N° 2015/591

#### portant délégation de signature de la convention constitutive du groupement d'intérêt public ATGeRi selon les nouveaux statuts

Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment son article 11,

Vu le décret du 6 novembre 2014 portant nomination de M. Daniel Bursaux, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu la délibération n° 2015-11 du conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière du 20 mars 2015,

Vu la convention modifiée en annexe,

#### décide :

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à Madame Christine Tessier, directrice interrégionale sud-ouest de l'Institut national de l'information géographique et forestière, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Institut la convention constitutive du groupement d'intérêt public ATGeRi selon les nouveaux statuts, telle que jointe en annexe.

**Article 2** : Cette décision sera publiée sur le site internet de l'Institut.

A Saint-Mandé, le  
Publiée le

2 décembre 2015  
2 décembre 2015

Daniel Bursaux